

**NOTE EXPLICATIVE**  
**Assemblée générale ordinaire extraordinaire de l'Imstam**

**Celle-ci se déroulera le 14 JANVIER 2026 à 18h30 à ORCQ, chaussée de Lille 422 C , au rez-de chaussée du bâtiment COFIDIS, salle BX3.**

**L'ordre du jour** de cette AG est le suivant :

le point 1 : Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration du 06/11/2025 sur l'émission d'actions nouvelles établi conformément à l'article 6/108 du Code des sociétés et associations.

le point 2 : Acceptation d'un apport supplémentaire en numéraire par la commune et le cpas d'Ellezelles pour un montant total de deux mille neuf cent septante-trois euros cinquante-deux cents (2.973,52€) et qui sera inscrit au passif du bilan sur un compte de capitaux propres indisponible.

le point 3 : Emission de mille cent nonante-neuf (1.199) actions nouvelles, souscrites au prix de 2.48€ chacune, à titre de rémunération de l'apport en numéraire.

le point 4 : Agrément de la commune et du cpas d'Ellezelles en tant que nouveaux actionnaires .

le point 5 : Modification de l'article 6 des statuts afin de le mettre en conformité avec les résolutions prises.

le point 6 : délégation de pouvoirs par l'assemblée générale au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises, notamment la mise à jour du registre des actionnaires.

le point 7: délégation de pouvoirs par l'assemblée générale au Notaire Camille Delvaux rue Albert 1<sup>er</sup> 39 à 7740 Pecq pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts.

le point 8 : délégation de pouvoirs par l'assemblée générale en faveur de Madame Adfeline Capart, Présidente de l'Imstam, domiciliée à rue du Rieu 79 à 7730 Leers-Nord, aux fins de représenter l'ensemble des actionnaires à l'AG extraordinaire qui sera fixée en l'étude du notaire Camille Delvaux, en date du 13 février 2026, à 9h00 à Pecq, en vue de l'adaptation des statuts et qui abordera l'ordre du jour dont question aux points 1 à 7.